



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture



Appel à projets pour la reprise, l'exploitation et le développement de la base de données et du thésaurus Urbamet

Présentation et règlement

Date d'ouverture de l'appel à projets : [15 octobre 2020](#)

Date limite de dépôt du dossier de candidature : [30 novembre 2020 à 17h00](#)

Contexte

La base de données Urbamet

« L'actualité et la mémoire de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ».

Créée en 1978, la base Urbamet s'est longtemps appuyée sur un réseau de coproduction qui rassemblait centres de documentation et bibliothèques appartenant à des administrations, universités, collectivités locales, bureaux d'études. Les membres de ce réseau se sont réunis au sein de l'association Urbamet en mars 2000.

Urbamet est une base de données bibliographiques, française, qui traite de l'aménagement, des villes, de l'habitat et du logement, de l'architecture, des équipements collectifs, des transports, des collectivités locales... Elle couvre principalement la France et l'Europe, les grandes métropoles mondiales et les pays en développement. Son fonds documentaire est très varié : ouvrages, articles de périodiques, thèses, rapports d'études et de recherches, comptes-rendus de congrès, cartes et plans.

En 2020, la base compte plus de 278 000 notices, dont environ 6 000 sont associées à un texte intégral. Pour diverses raisons d'ordre technique principalement, son alimentation est très limitée depuis 2015.

Les documents référencés dans Urbamet s'adressent plus particulièrement aux urbanistes, élus locaux, architectes et professionnels de l'aménagement, chercheurs et étudiants, bibliothécaires et documentalistes.

La base est réalisée avec le logiciel CADIC.

Aujourd'hui, des restrictions d'accès, techniques également, n'autorisent qu'un petit nombre des membres de l'association à consulter l'ensemble de la base. Toutefois, les notices saisies au cours des deux dernières années sont librement accessibles¹.

Le thésaurus Urbamet

Dès la création de la base Urbamet, une organisation hiérarchisée des concepts liés aux thèmes traités (urbanisme, aménagement, habitat, construction, architecture, équipements) a été élaborée et a donné lieu à la création du thésaurus Urbamet.

La structure du thésaurus est organisée autour de 24 thèmes. Les champs sémantiques sont détaillés jusqu'à 5 niveaux de précision. Les relations hiérarchiques sont complétées par des relations de synonymie et de quasi-synonymie, ainsi que d'exclusion. Le thésaurus comprend aujourd'hui environ 5 000 descripteurs, chacun d'entre eux appartenant à un seul champ sémantique. Depuis 2002, les descripteurs sont traduits en anglais et espagnol. Le thésaurus géographique a été entièrement modifié, notamment pour prendre le nouveau découpage régional. Le thésaurus des mots clés lui, n'a pas été mis à jour depuis de nombreuses années et nécessiterait un travail de refonte en profondeur.

Au-delà de sa valeur intrinsèque, le thésaurus présente un intérêt historique pour les chercheurs en ce qu'il raconte l'évolution de la problématique de l'urbanisme et de l'aménagement depuis plusieurs décennies.

Il est consultable en ligne².

Objectifs de l'appel à projets

Le conseil d'administration de l'association Urbamet a dressé le constat de contraintes organisationnelles et techniques qui ne permettent plus à ses membres de poursuivre l'alimentation et l'exploitation de la base de données bibliographiques Urbamet et de son thésaurus.

Souhaitant néanmoins que le très important travail d'indexation de la littérature scientifique, technique et professionnelle réalisé depuis 1978 soit exploité et poursuivi, l'association a décidé d'organiser un appel à projets. Il vise à retenir une institution à laquelle l'association Urbamet transfèrera la propriété de la base et du thésaurus Urbamet, dans la perspective de leur mise à disposition ouverte et gratuite sur Internet. La gestion et le suivi de l'appel à projets ont été confiés au PUCA³, un membre historique de l'association Urbamet.

Les objectifs poursuivis par l'association sont de permettre aux étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs et professionnels d'accéder librement et gratuitement à la base de connaissances unique en son genre que constitue Urbamet, et que sa mise à jour soit poursuivie.

A cette fin, l'association Urbamet prévoit de financer la migration de la base, du logiciel CADIC vers une solution réalisée avec des logiciels open source, offrant des fonctionnalités et une ergonomie adaptées aux usages actuels du web. Ces développements seront engagés en relation avec le porteur de projet qui sera sélectionné à l'issue du présent appel à projets.

En outre, l'association prévoit le financement d'un poste dédié à la mise en œuvre et à l'exploitation de la base dans son nouvel environnement pendant une durée de 12 à 18 mois.

¹ https://2ans-urbamet.developpement-durable.gouv.fr/exl-php/vue/urbamet_recherche (saisir le signe étoile « * » dans le champ « Partout » pour obtenir la liste intégrale des résultats).

² https://2ans-urbamet.developpement-durable.gouv.fr/exl-php/vue/mpd_thesaurus_urbam2_consultation

³ Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca) : www.urbanisme-puca.gouv.fr.

A qui s'adresse l'appel à projets

L'appel à projets s'adresse aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche français publics : laboratoires, labex, centres de recherche, instituts, centres de documentation, bibliothèques universitaires.

Plusieurs institutions peuvent se regrouper pour répondre à l'appel à projets dans le cadre d'un groupement.

Présentation des projets

Les projets qui seront soumis devront prendre en compte les points suivants :

- Rédiger une présentation synthétique :
 - De l'institution ou du groupement.
 - Des moyens humains, techniques et informatiques sur lesquels l'institution pourra s'appuyer pour garantir une maintenance et un hébergement pérennes de la base Urbamet et du thésaurus, et disposer d'un poste dédié à son développement une fois achevé le financement de celui-ci par l'association Urbamet. Il s'agit ici de démontrer la capacité de l'institution à porter et à développer la base Urbamet et le thésaurus sur le long terme.
- Le projet doit répondre à l'objectif de mise à disposition gratuite et en accès ouvert de la base et du thésaurus Urbamet. L'environnement dans lequel ils seront intégrés, les cibles visées (en termes qualitatifs et quantitatifs) et les usages envisagés seront décrits. Les moyens envisagés pour se faire connaître auprès des cibles visées seront indiqués.
- Une attention particulière sera accordée aux projets prévoyant l'alimentation régulière de la base Urbamet par de nouvelles notices associées à des documents en libre accès, et l'évolution du thésaurus. Les sources d'alimentation et l'organisation envisagées à cette fin devront être décrites.
- Les fonctionnalités et les services relatifs à la base Urbamet et à son thésaurus que le porteur de projet souhaitera mettre à la disposition des futurs utilisateurs seront précisés.
- Les modalités de conduite du projet seront décrites, notamment les étapes de sa mise en œuvre et les phases d'échanges et de validation avec les représentants de l'association Urbamet. Dans le cadre de son financement, l'association Urbamet entend participer activement au développement de la base dans son nouvel environnement en relation avec l'institution qui sera retenue. Elle souhaite ainsi s'assurer de la bonne conduite et de la bonne fin du projet. Une convention sera établie entre les parties prenantes à cet effet.

Critères de sélection

Les projets éligibles seront soumis à un Comité de sélection et appréciés en fonction des critères suivants :

- Intérêt du projet au regard des objectifs de l'appel à projets.
- Compétences et pertinence de l'institution porteuse et, le cas échéant, de son ou ses partenaires.
- Pertinence et intérêt de l'environnement dans lequel la base et le thésaurus Urbamet s'inscriront.
- Pertinence et intérêt du projet pour les publics visés.
- Pertinence des actions et de l'organisation envisagées pour assurer le développement de la base Urbamet et la mise à jour de son thésaurus.

- Moyens humains, techniques et informatiques prévus pour exploiter et maintenir le projet dans le temps.

Instruction et sélection des projets

L'appel à projets débute le 15 octobre 2020 et se termine le 30 novembre 2020 à 17h00.

Les dossiers reçus avant le 30 novembre 2020 à 17h00 feront l'objet d'un accusé de réception. Les dossiers reçus après cette date et heure ne seront pas examinés.

Le Comité de sélection est composé de représentant-e-s des institutions suivantes :

- Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), membre de l'association Urbamet.
- L'Institut Paris Région (ex IAU)⁴, membre de l'association Urbamet.
- Le Centre de ressources documentaires sur l'aménagement, le logement et la nature (CRDALN)⁵ du Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de la cohésion des territoires, membre de l'association Urbamet.
- L'École Urbaine de Lyon⁶.
- La société Ourouk⁷ intervenant en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage dans le projet.

Durant l'instruction des dossiers, le Comité de sélection peut demander des informations complémentaires aux porteurs et faire appel à l'analyse d'experts externes.

Les membres du Comité de sélection et, le cas échéant, les experts externes, sont soumis à une obligation stricte de confidentialité sur l'ensemble des dossiers qui seront portés à leur connaissance.

Une fois instruits par le Comité de sélection, les projets sont présentés au Conseil d'administration de l'association Urbamet qui prend la décision finale.

Les porteurs seront notifiés de la décision prise, par courriel, dans un délai de 2 mois maximum après la date de clôture de l'appel à projets, soit le 31 janvier 2021 au plus tard.

Un conventionnement entre le porteur retenu et l'association Urbamet sera établi dans un délai de 2 mois maximum après la notification de la décision prise.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 30 novembre 2020 à 17h00 exclusivement sous forme électronique via l'adresse mail suivante : carole.jovignot@developpement-durable.gouv.fr, avec la mention en objet : « AAP Urbamet – Nom du porteur du projet ».

Toute demande de précision ou question relative à l'appel à projets doit être adressée par mail à carole.jovignot@developpement-durable.gouv.fr avant le 20 novembre 2020 à 17h00. La question et sa réponse seront communiquées à l'ensemble des candidats sous 48 heures ouvrés.

Le dossier de candidature se compose des documents suivants (le nom et le format du fichier sont mentionnés pour chaque document) :

- La présentation du candidat, de son ou de ses éventuels partenaires (*NomPorteur_Presentation.pdf*).

⁴ <https://www.institutparisregion.fr>

⁵ www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/crdaln-r4878.html

⁶ <https://ecoleurbainedelyon.universite-lyon.fr>

⁷ www.ourouk.fr

- La ou les lettres d'engagement du ou des partenaires (*NomPorteur_Engagement_NomPartenaire.pdf*).
- La présentation du projet (*NomPorteur_Projet.pdf*).
- Si le porteur du projet est une association :
 - Copie du récépissé de déclaration en préfecture ou la parution au journal officiel (*NomPorteur_Depot.pdf*).
 - Copie des statuts mis à jour (*NomPorteur_Statut.pdf*).
 - Un document indiquant la composition du bureau et du conseil d'administration (*NomPorteur_Complement.pdf*).
 - Copie du rapport d'activité de l'année N-1 et/ou procès-verbal de la dernière Assemblée générale (*NomPorteur_Rapport.pdf*).
 - Copie du compte de résultat et du bilan de l'année N-1 (*NomPorteur_Bilan.pdf*).
 - Copie du budget prévisionnel de l'association de l'année en cours
- Si le porteur du projet est un établissement public ou un laboratoire :
 - Un avis de la direction du pôle ou du laboratoire concerné (*NomPorteur_Avis.pdf*).
 - L'arrêté constitutif ou la convention constitutive de l'établissement ou du laboratoire de recherche (*NomPorteur_Convention.pdf*).